

L'an deux mille dix-neuf, le Bureau légalement convoqué le 03 Décembre 2019 s'est réuni le mardi 10 Décembre à 18 heures 30 au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. MARCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION DU CAMPING INTERCOMMUNAL A NEUFCHATEAU
2. MARCHE DE FOURNITURES – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR L'ESPACE CULTUREL A LIFFOL LE GRAND
3. MARCHE DE SERVICES - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE- GROUPE SCOLAIRE DE MARTIGNY LES GERBONVAUX
4. REHABILITATION D'NE MAISON EN VUE DE L'INSTALLATION DE L'OFFICE DE TOURISME - LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE - AVENANT N°1
5. REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL DE LIFFOL LE GRAND-LOT N°1-DEMOLITION–GROS ŒUVRE-AMENAGEMENTS EXTERIEURS-ENDUITS– AVENANT N°2
6. DIVERS

❖ **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU :**

1. **Préparation du conseil du Mardi 17 décembre 2019 - ordre du jour :**

- ETUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS : POSITIONNEMENT SUR UNE REDUCTION DE FREQUENCE DE COLLECTES DES OMR
- VOIE VERTE NEUFCHATEAU-COUSSEY : APPEL A PROJET FEADER
- SUBVENTIONS FISAC
- REDUCTION DECHETS : CONVENTION TRIPARTITE POUR LE DEPLOIEMENT DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGES SUR LE TERRITOIRE
- OPERATION « TRI DES TEXTILES » : VERSEMENT AU PROFIT DU TELETHON
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRAIT D'UNION ET LA SCENE
- INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC
- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LE LANCEMENT DU NOUVEAU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE (2021-2024)
- DM N°5

2. **Divers**

Présents :

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE – M Patrice NOVIANT -M Cyril VIDOT – Mme Dominique HUMBERT – Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - Mme Mireille KOZIC-REGENT - M Jean-Marie BIGEON - Mme Jenny WILLEMEN - M Jean-Philippe HOUDINET – M Bernard ADAM - M André HANNUS – Mme Elisabeth CHANE- M Daniel COINCE – M Damien LARGES - M Yvon HUMBLLOT - M Stéphane LEBLANC – M Joël BRESSON - M Claude MARSAL - Mme Monique SIMONET - M Jean SIMONIN - M Denis ROLIN - M Claude THIERY - M François FAUCHART.

Absents excusés : M Régis RAOUL - M Jean-Luc JEANMAIRE - M Didier POILPRE - M René MAILLARD - M Gilbert DEFER – Mme Anny BOUDIN - Mme Dominique BOUTON - M Didier MAGINEL - M Michel LALLEMAND.

Pouvoirs :

/

Nombre de conseillers en exercice : 34
Présents : 25
Votants : 25

2019-128

1. MARCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION DU CAMPING INTERCOMMUNAL A NEUFCHATEAU (88)

Par délibération du 14 janvier 2017, le conseil de communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 8 novembre 2019. Elle concerne le marché ordinaire de travaux de réhabilitation du camping intercommunal – place Pitet à 88300 NEUFCHATEAU, divisé en 6 lots :

- Lot n°01 : V.R.D
- Lot n°02 : DEMOLITION- MACONNERIE-CARRELAGE
- Lot n°03 : MENUISERIE
- Lot n°04 : ELECTRICITE
- Lot n°05 : PLOMBERIE-SANITAIRE
- Lot n°06 : ESPACES VERTS-CLOTURE

Les travaux débiteront le 6 janvier 2020 et devront être terminés pour le 1^{er} mai 2020, date d'ouverture du camping. La période de préparation de chantier est fixée à une (1) semaine intégrée dans le délai d'exécution des travaux.

La date limite de réception des offres était le jeudi 5 décembre 2019 à 18h00.

Les plis ont été ouverts le 6 décembre 2019 à 9h00 en salle de réunion de la CCOV.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres, le 10 décembre 2019 à 10h00 en salle de réunion de la CCOV et a proposé de retenir :

- Pour le lot n°01 : V.R.D : l'offre de l'entreprise MARTEL de 52000 CHAUMONT pour un montant de 19 961.00 € HT.
- Pour le lot n°02 : DEMOLITION- MACONNERIE-CARRELAGE: l'offre de l'entreprise S.A.JEAN FERRY de 88630 SOULOSSE SOUS ST ELOPHE pour un montant de 65 583.50 € HT.
- Pour le lot n°03 : MENUISERIE : l'offre de l'entreprise SARL MENUISERIE FAUVET de 88630 MAXEY SUR MEUSE pour un montant de base 23 245.00 €HT, l'option1 pour la fourniture et pose de sèche –cheveux et l'option 2 pour rigidifier et sécuriser la zone de douche sont retenues. Le marché représente un montant de et 25 472.00 € HT.
- Pour le lot n°04 : ELECTRICITE : l'offre de l'entreprise SARL FAUVET-MARTIN de 88630 COUSSEY pour un montant de 13 814.00 € HT.

- Pour le lot n°05 : PLOMBERIE-SANITAIRE : l'offre de l'entreprise SARL HENRY ERIC de 88350 LIFFOL LE GRAND pour un montant de 19 594.90 € HT.
- Pour le lot n°06 : ESPACES VERTS-CLOTURE: l'offre de l'entreprise SARL PERREY FRERES de 88300 BAZOILLES SUR MEUSE pour un montant de 41 044.61 € HT.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 25 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ces marchés et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

A compter de ce point :

Nombre de conseillers en exercice :	34
Présents :	27
Votants :	27

2019-129

2. MARCHE DE FOURNITURES – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR L'ESPACE CULTUREL A LIFFOL LE GRAND

Par délibération du 14 janvier 2017, le conseil de communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 17 octobre 2019. Elle concerne un marché ordinaire de fourniture, livraison et installation de mobilier pour l'Espace Culturel à Liffol le Grand.

Le mobilier devra être fourni, livré et posé avant fin décembre 2019.

La date de réception de la notification du marché vaut ordre de service de démarrer la prestation ;

La date limite de réception des offres était le lundi 18 novembre 2019 à 12h00.

Les plis ont été ouverts le 18 novembre 2019 à 16h30 en salle de réunion de la CCOV.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres, le 10 décembre 2019 à 10h en salle de la CCOV et a proposé de retenir l'offre de l'entreprise BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE de 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE pour un montant de 37 885.00 € HT.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

2019-130

3. MARCHE DE SERVICES – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE- GROUPE SCOLAIRE DE MARTIGNY LES GERBONVAUX

Par délibération du 14 janvier 2017, le conseil de communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures

adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 31 octobre 2019. Elle concerne un marché ordinaire de fourniture et livraison de repas en liaison au restaurant scolaire-Groupe scolaire de MARTIGNY LES GERBONVAUX.

La prestation comprend :

- l'élaboration des menus en tenant compte des impositions légales et de l'équilibre nutritif,
- l'approvisionnement des denrées alimentaires,
- la réalisation des repas, conformément aux menus élaborés, respectant les prescriptions quantitatives, qualitatives et nutritionnelles,
- le conditionnement des repas cuisinés,
- le contrôle microbiologique,
- le transport et la livraison des repas en liaison chaude sur le site.

La prestation concerne les repas du midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et jours d'ouverture exceptionnelle, période scolaire. La livraison devra se faire entre 11h50 et 12h00 (midi)

Les repas sont destinés aux enfants des écoles maternelles et primaires du groupe scolaire de Martigny et à quelques adultes (personnel, enseignants), à raison d'un repas par jour ouvré conformément au calendrier scolaire de l'académie Nancy/Metz.

La prestation débute à compter de la date indiquée dans le courrier de notification, date envisagée au 1^{er} février 2019.

Le marché a une durée initiale de 18 mois, il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale du marché est de 42 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2023.

La date limite de réception des offres était le lundi 2 décembre 2019 à 12h00.

Les plis ont été ouverts le 2 décembre 2019 à 14h30 en salle de réunion de la CCOV.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres, le 10 décembre 2019 à 10h en salle de la CCOV et a proposé de retenir l'offre de l'Entreprise Adaptée de l'Ouest Vosgien de 88300 NEUFCHATEAU pour un montant de 127 748,88€, soit 4.97 € / repas.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

2019-131

4. REHABILITATION D'UNE MAISON EN VUE DE L'INSTALLATION DE L'OFFICE DE TOURISME – 1 PLACE JEANNE D'ARC – 88300 NEUFCHATEAU – LOT N)6 – MENUISERIE INTERIEURE – AVENANT N°1

Par délibération du 14 janvier 2017, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché de travaux d'exécution pour la réhabilitation d'une maison en vue de l'installation de l'office de tourisme-1, place Jeanne d'Arc-88300 Neufchâteau fait suite à une procédure adaptée ouverte (Art 42.2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'art.27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

L'avis de publicité, envoyé le 12 juin 2018 sur la plate-forme de dématérialisation site <https://www.marches.smic-vosges.fr>, et sur le site du BOAMP- avis n° 18-81006 publié 13/06/2018.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 11 juillet 2018 à 12h00.

Par délibération n° 2018-110 en date du 25 septembre 2018, le Bureau communautaire attribuait le marché pour la réhabilitation d'une maison en vue de l'installation de l'Office de Tourisme– 1 Place Jeanne d'Arc - 88300 NEUFCHATEAU- LOT N° 06 – MENUISERIE INTERIEURE à la Menuiserie FAUVET de 88 MAXEY-SUR-MEUSE pour un montant de 77 090.44 € HT.

Des travaux supplémentaires de confortement sont nécessaires aux étages. Il s'agit de :

- la réalisation d'un solivage du 1^{er} étage comprenant :
 - la réfection du plancher à la française,
 - la réalisation de l'ossature du plancher par solive en sapin traité 8/16 tous les 50cm
 - la pose d'un plancher primaire.
- La réalisation d'un plancher au 2^e étage sur 54.10 m²

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 4 816.10 €HT, soit un écart de 6.25% sur le montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 81 906.54 € HT.

Suite à l'avis favorable de la commission MAPA, réunie le 10 décembre 2019 à 10h00 à la salle de réunion de la CCOV,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 du lot n°06 - MENUISERIE INTERIEURE dans le cadre des travaux réhabilitation d'une maison en vue de l'installation de l'Office de Tourisme– 1 Place Jeanne d'Arc - 88300 NEUFCHATEAU
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces relatives à cet avenant.

2019-132

5. REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL A 88350 LIFFOL LE GRAND – LOT 1 – DEMOLITION-GROS ŒUVRE- AMENAGEMENTS EXTERIEURS-ENDUITS – AVENANT N°2

Par délibération du 14 janvier 2017, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés à procédures adaptées tels que définis à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toutes les modifications de ces marchés publics conformément aux articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché de travaux d'exécution pour la réhabilitation de l'espace culturel à 88350 LIFFOL LE GRAND fait suite à une procédure adaptée ouverte (Art 42.2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'art.27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

L'avis de publicité, envoyé le 21 février 2019 sur la plate-forme de dématérialisation site <https://www.xmarches.fr>, et sur le site du BOAMP- avis n° 19-27910 publié 21/02/2019.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 20 mars 2019 à 12h00.

Par délibération n° 2019-031 en date du 1er avril 2019, le Bureau communautaire attribuait le marché pour la réhabilitation de l'espace culturel à 88350 LIFFOL LE GRAND - lot n°1- Démolition–Gros Œuvre-Aménagements extérieurs-Enduits à la SARL MARTEL de 52 CHAUMONT pour un montant 95 160.50 € HT.

Le marché a été notifié à l'entreprise le 9 avril 2019.

Suite à un premier avenant validé par le bureau du 28 mai 2019 (délibération n°2019-049), le marché représente un montant de 110 749.30 €HT.

Le présent avenant a pour objet

- En plus-value, les travaux de raccordement du réseau d'eau pluvial conformément au devis n°000007699 du 25/07/2019, représentant un montant de 1 760,00 €HT et comprenant :
 - la fourniture et pose de canalisations PVC de diamètre 160mm et 200mm,
 - le raccordement de ces canalisations sur le réseau existant,
 - la fourniture et pose de 3 regards d'eau pluviale.

Le montant de ces travaux supplémentaires par rapport au montant du marché initial est de 17 348.80 € €HT, soit un écart de 18.23% sur le montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est de 112 509.30€ HT.

Suite à l'avis favorable de la commission MAPA, réunie le 10 décembre 2019 à 10h00 en salle de réunion de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 27 voix pour,

- **DE VALIDER** l'avenant n°2 du lot n°1 -Démolition–Gros Œuvre-Aménagements extérieurs-Enduits dans le cadre des travaux d'exécution pour la réhabilitation de l'espace culturel à 88350 LIFFOL LE GRAND.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces relatives à cet avenant.

Séance levée à 21h25.